



FOIRE AUX QUESTIONS

Q Puis-je présenter une demande de participation même si je n'ai jamais voyagé ou travaillé à l'étranger?

R Oui. Vous pouvez présenter une demande même si vous n'avez aucune expérience à l'étranger.

Q Ai-je besoin de joindre une lettre de mon médecin à ma demande de participation?

R Non. La CTF/FCE n'a pas besoin de lettre de votre médecin. Elle vous demandera cependant de divulguer dans votre demande certains renseignements sur votre état de santé à titre d'information.

Q Puis-je refaire une demande si j'ai déjà participé au PO dans le passé?

R Cette décision revient aux organisations membres de la CTF/FCE qui parrainent le PO. Toutefois, la CTF/FCE accepte souvent des personnes qui ont déjà participé au PO et c'est parmi ces personnes qu'elle choisit ses chefs d'équipe.

Q Si mon organisation provinciale ou territoriale retient ma candidature et approuve ma participation, quand la CTF/FCE me confirmera-t-elle ma sélection pour une affectation?

R La CTF/FCE avisera les candidates et candidats de leur sélection et de leur affectation à la mi-fin de janvier. Votre chef d'équipe communiquera avec vous au début de février et vous commencerez à travailler avec votre équipe.

Q Aurai-je des frais à assumer si je suis sélectionné pour le PO?

R Tous les frais associés au projet, y compris les frais de transport, d'hébergement et de repas, au Canada et à l'étranger seront couverts. Cela comprendra les frais de vaccination non couverts par votre régime de soins médicaux ou les frais associés à l'obtention des visas exigés par certains pays.

Q Quelle est la durée du projet? Pendant combien de temps dois-je être disponible?

R Le stage d'orientation prédépart a lieu début juillet à Ottawa. Généralement, les équipes partent immédiatement après d'Ottawa vers leurs pays d'affectation. Sauf de rares exceptions, les projets se terminent fin juillet. Les participantes et participants peuvent donc être de retour au Canada à la fin de juillet.

Q **Puis-je demander à être affectée à un pays en particulier si je suis sélectionnée?**

R Non. La CTF/FCE affecte les participantes et participants là où ils seront le plus utiles en fonction de facteurs divers comme les besoins signalés par l'organisation partenaire du pays d'affectation, ainsi que l'expérience et les domaines d'expertise des participantes et participants. Vous connaîtrez votre pays d'affectation au moment où vous recevrez la confirmation de votre sélection, généralement, à la fin janvier.

Q **Dois-je m'assurer que mes vaccins sont à jour avant de me rendre à l'étranger?**

R Oui. Certains des pays où le PO envoie des équipes exigent des vaccins supplémentaires. La CTF/FCE vous dira de quels vaccins vous aurez besoin bien avant la date de votre départ. Les participantes et participants devront avoir une preuve de vaccination contre la COVID.

Q **Que se passerait-il si j'étais sélectionné, mais que je devais me retirer du PO?**

R On ne sait jamais ce qui peut arriver et parfois on est bien obligé de changer les plans. Si vous êtes sélectionné mais que vous devez, peu importe la raison, vous retirer du PO, parlez-en immédiatement avec la CTF/FCE.

Q **Dois-je suivre une formation avant de me rendre à l'étranger?**

R Oui. De février à juin, vous recevrez de l'information de la CTF/FCE et vous travaillerez étroitement avec elle, votre chef d'équipe et les autres membres de votre équipe par courriel et vidéoconférence afin de vous préparer pour le PO. Vous devrez aussi participer à un stage d'orientation obligatoire organisé par la CTF/FCE à Ottawa pendant la première semaine de juillet, juste avant votre départ vers votre lieu d'affectation.

Q **Est-ce que mon conjoint ou ma conjointe pourra m'accompagner dans mon pays d'affectation si je suis sélectionnée?**

R Non. Les membres de la famille et les amies et amis ne peuvent pas accompagner les participantes et participants du PO.

Q **Puis-je prendre des vacances personnelles dans le cadre du PO?**

R La CTF/FCE fait les arrangements et paie le voyage allé au/retour du pays d'affectation. Une fois le PO est terminé, vous pouvez ajouter un voyage personnel à votre itinéraire, à vos propres frais.